



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réglementation

Question écrite n° 36174

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les difficultés que connaît la viticulture. Une rencontre récente avec les parlementaires devant plus de quatre cents professionnels en a attesté. La viticulture est en crise, car à la perte de compétitivité constatée depuis plusieurs années, s'ajoute une baisse structurelle de la consommation de vin. De surcroît, une baisse de 15 % pour la décennie à venir est envisagée. C'est la confirmation de la fragilisation de toute une filière et l'équilibre de plusieurs départements au regard de son importance économique, territoriale, culturelle et conviviale du patrimoine viticole qui sont en jeu. Ainsi en est-il du Nord Deux-Sèvres, notamment du pays Thouarsais où 700 hectares de vigne (pour une production de 33 000 hectolitres), quarante vignerons répartis sur quatorze communes sont encore présents et qui dispose des dernières appellations (Anjou, Saumur et Vins du Thouarsais) du département. Lors de cette journée, les professionnels ont demandé que le vin soit considéré comme un aliment, que sa consommation modérée soit promue, compte tenu de ses effets bénéfiques sur la santé, s'il est consommé avec modération, et sa promotion développée notamment à l'étranger. Regrettant la diabolisation du vin quand on parle d'alcool, ils ont rappelé l'importance de l'adaptation dans un avenir proche de la loi Evin par un aménagement technique afin de promouvoir la communication collective. Ils ont aussi approuvé la mise en place de groupes de travail tripartites qui s'intéresseront à plusieurs problèmes, tels la prévention, la communication, la santé publique et l'économie, et dont les conclusions sont attendues en juin. Ces dernières devront être suivies de mesures concrètes. Car si la lutte contre l'alcoolisme est un combat quotidien, le maintien de nos traditions et de nos cultures, à travers ce qu'elles représentent en termes de richesses économiques et de lien social, est aussi essentielle pour l'avenir de nos territoires ruraux et tout le talent des hommes et des femmes qui y consacrent leur vie. Il lui demande de préciser sa position et les mesures qu'il envisage pour préserver ce patrimoine national unique.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales a été appelée sur les relations entre la promotion des vins et la politique de santé publique du Gouvernement. Attentif aux interrogations de la filière vitivinicole sur la place du vin dans la société, le Premier ministre a reçu les représentants de la filière le 25 février dernier, et a proposé la mise en place de groupes de travail rassemblant l'ensemble des partenaires, c'est-à-dire les représentants professionnels, des parlementaires des deux chambres, l'ensemble des administrations concernées et tous ceux qui oeuvrent en matière de santé publique et de sécurité routière afin de faire des propositions pour communiquer en faveur d'une consommation modérée et sans diaboliser un produit qui fait partie du patrimoine de la France. S'il est important de réaffirmer clairement que chacun est attaché aux objectifs de santé publique contenus dans la législation en vigueur, le Premier ministre a souligné qu'une expertise juridique était néanmoins nécessaire pour déterminer les conditions permettant à la profession viticole, de façon collective, de communiquer en mettant en avant les exigences de prévention et de modération. Suite à la proposition du Premier ministre, quatre groupes de travail ont été constitués afin de traiter des thèmes suivants : formation/éducation, vin et santé,

communication/modération et économie/marketing/promotion. Ces groupes ont commencé à se réunir. Le résultat de leurs réflexions est attendu prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36174

Rubrique : Publicité

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mars 2004, page 2158

Réponse publiée le : 6 juillet 2004, page 5090